

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018-31

AVIS SUR LA MODIFICATION DES BINOMES DE LA COMMISSION ESPACES PROTEGES

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du conseil national de protection de la nature ;

Avis favorable à l'unanimité du CNPN sur les propositions de modifications des binômes suivantes :

- Francis DURANTHON (ex-titulaire) est remplacé par Fabien HOBLEA (ex-suppléant),
- Fabien HOBLEA (nouveau titulaire) est suppléé par Thierry LECOMTE (ex-suppléant de Serge MULLER),
- Bruno BORDENAVE (ex-suppléant de Jean-François NOBLET) devient suppléant de Roger ESTEVE (titulaire),
- Serge MULLER (ex-titulaire) est remplacé par René ROSOUX (ex-titulaire de Jean-Philippe SIBLET),
- René ROSOUX (nouveau titulaire) est suppléé par Serge MULLER (ex-titulaire),
- Yolande BOUCHON-NAVARO (ex-suppléante de Roger ESTEVE) devient suppléante de Jean-François NOBLET (titulaire),
- Francis DURANTHON (ex-titulaire) devient suppléant de Jean-Philippe SIBLET (titulaire).

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER